



Abandon de poste est il une faute grave

Par **samlib**, le **15/10/2010** à **18:42**

Bonjour,

je travaillais dans une entreprise de transport sanitaire depuis 2 ans. voulant partir faire une formation j'ai demandé une rupture conventionnelle et à la dernière minute avant mon départ fin septembre cela a été refusé, et la proposition qui m'a été faite c'est un abandon de poste. que j'ai accepté car il me faut des assedic pendant ma période de formation qui d'octobre à juin 2011.

sur ma feuille de certificat de travail il mentionnera licenciement pour faute grave.

ma question est que doit-on mentionner sur mon certificat de travail et la feuille d'assedic que je n'ai pas récupéré par rapport à cela.

merci de me donner une réponse à cela et ce que je dois faire.

Par **julius**, le **17/10/2010** à **12:08**

Bonjour,

Combien de fois faudra-t-il le répéter aux salariés souhaitant quitter un poste !

L'abandon est la pire des solutions, et vous en êtes la preuve et le témoin.

Votre seul recours est de prouver la manipulation de l'employeur pour obtenir cette rupture.

Sans témoin ou écrit (proposition de rupture conventionnelle), vous n'aurez malheureusement pas beaucoup de solutions.